

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 24 septembre 1983

9 h 30 Salle du Club 200

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Hervé Belzile
 Gaétan Bossé
 Normand Carrier
 Jean Chiasson
 Maurice Chiasson
 Louis R. Comeau
 Donald Durant
 Gilbert Finn
 Pierre Landry
 Jocelyne Losier

PRESENTS

Brian Newbold
 Yvon Ouellette
 Donald Poirier
 Jean-Guy Rioux
 Jacques Robichaud
 Pierre Roussel
 Laurier Thibault
 Bernard Valcourt
 Médard Collette, invité
 Léonard LeBlanc, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Blanche Bourgeois, Paul Castonguay, Victor Raïche, Léon Richard, Anne-Marie Savoie

TABLE DES MATIERES

Page

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	3
2.	CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	3
3.	VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE	3
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
5.	STATUTS ET REGLEMENTS: MOTION (ARTICLE 13)	4
6.	ELECTION DU PRESIDENT	4
7.	ELECTION DU VICE-PRESIDENT	4
8.	RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS	4
9.	RAPPORT DU VERIFICATEUR	5
10.	NOMINATION DU VERIFICATEUR	5
11.	AFFAIRES COURANTES	
11.1	CORRESPONDANCE	5
11.2	ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-830611	5
11.3	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	5
11.4	RECEPTION DU PROCES-VERBAL CEX-830923	7
11.5	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	8
(4.1)	Salaires	8
(4.4)	Campagne de financement	9
(4.5)	Quotidien de langue française	9
(4.6)	Fonds de retraite: surplus (CUM)	9
(4.7)	Ecole de nutrition et d'études familiales: directrice	9
(4.8)	Ecole de droit: vice-doyen	10

(4.9)	Congé sabbatique	10
(4.10)	Protocole d'accord entre l'Université de Poitiers et l'Université de Moncton	10
(4.11)	Inscriptions 83-84	10
12.	RAPPORT DU RECTEUR	
12.1	MADAME BLANCHE BOURGEOIS	11
12.2	CHAPELLE DU CUM	11
13.	PROCHAINE REUNION	11
14.	CLOTURE	11
	ANNEXE A	12
	ANNEXE B	22
	ANNEXE C	23

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 35.

Après avoir salué les membres du Conseil, M. le Président souhaite une bienvenue toute spéciale aux nouveaux: Pierre Roussel, Laurier Thibault, Louis Comeau et Maurice Chiasson. Il indique également que les mandats des membres suivants ont été reconduits: Bernard Valcourt, Victor Raïche, Paul L. Bourque, Donald Durant, Paul Castonguay, Jean Chiasson, Yvon Ouellette, Anne-Marie Savoie et Hervé Belzile.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation en date du 9 septembre 1983.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire explique aux membres du Conseil que l'élection de M. Donald Poirier pose un problème d'ordre technique. En effet, la mise en candidature de M. Poirier est arrivée aux coprésidents d'élection le 22 avril 1983 alors que la date limite était le 19 avril. Les coprésidents ont proclamé l'élection sans concurrent de M. Poirier tout en soulignant "qu'il appartiendra au Conseil des Gouverneurs de déterminer si leur geste porte à conséquence".

RESOLUTION 01-CGV-830924

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Pierre Landry

"Attendu que l'élection de M. Donald Poirier ne respectait pas dans toute son intégrité la procédure d'élection de l'Université;

Attendu que les coprésidents d'élection ont procédé selon l'esprit plutôt que la lettre;

Attendu que l'entorse faite à la procédure ne doit pas constituer un précédent;

Attendu que dorénavant la procédure d'élection de l'Université devra être scrupuleusement suivie;

Que le Conseil entérine la proclamation de l'élection de M. Donald Poirier telle que faite le 25 avril 1983 par les coprésidents d'élection."

Vote unanime ADOPTE.

M. Poirier est invité à faire son entrée dans la salle et à siéger de plein droit.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 02-CGV-830924

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Brian Newbold "Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis."

Vote unanime ADOPTE.

5. STATUTS ET REGLEMENTS: MOTION (ARTICLE 13)

RESOLUTION 03-CGV-830924

Il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Jocelyne Losier

"Que la section "L'Assemblée annuelle" de l'Article 13 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton se lise dorénavant comme suit:

L'ASSEMBLEE ANNUELLE

L'Assemblée annuelle se tient normalement au mois de septembre. Le Conseil y reçoit le rapport du vérificateur, nomme le vérificateur, procède aux élections, élit son président et son vice-président(*), s'il y a lieu, et dispose ensuite des affaires courantes.

(*Le vice-président, choisi parmi les "trois autres membres du Conseil" (voir Article 14), agit également comme vice-président du Comité exécutif. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, le vice-président le remplace."

Vote unanime ADOPTE.

6. ELECTION DU PRESIDENT

Le Président par intérim cède le fauteuil de la présidence au Secrétaire qui agit comme président d'élection. Après un mot d'explication sur la procédure à suivre dans de tels circonstances, le Président d'élection appelle les mises en candidature.

Mise en candidature

Paul L. Bourque Proposeur: Normand Carrier

Après trois appels du Président d'élection, et comme il n'y a pas d'autres mises en candidature, ce dernier les déclare "closes".

Le Président d'élection proclame l'élection de Paul L. Bourque à la fonction de président du Conseil des Gouverneurs pour un mandat d'une durée de trois ans.

M. Bourque reprend le fauteuil de la présidence aux applaudissements des membres du Conseil.

7. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. le Président agit comme président d'élection. Mise en candidature

Victor Raïche Proposeur: Jean-Guy Rioux

Comme il n'y a pas d'autres mises en candidature, M. le Président proclame Victor Raïche élu sans concurrent au poste de vice-président du Conseil des Gouverneurs.

8. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS

RESOLUTION 04-CGV-830924

Il est proposé par Hervé Belzile et appuyé par Gilbert Finn

"Que le Conseil des Gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-820925."

En faveur 16 Abstentions 2 ADOPTE.

9. RAPPORT DU VERIFICATEUR

Etant donné que les subventions gouvernementales n'ont été déclarées qu'à la fin du mois de juin, les états financiers 82-83 ont été préparés mais n'ont pu être vérifiés, à ce jour. Le rapport du vérificateur sera donc déposé à la prochaine réunion du Conseil.

10. NOMINATION DU VERIFICATEUR

RESOLUTION 05-CGV-830924

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Normand Carrier

"Que la firme LeBlanc et Doiron soit le vérificateur de l'Université pour la prochaine année."

Vote unanime ADOPTE.

Un membre demande de qui relève la responsabilité de fixer les honoraires du vérificateur. La réponse: du Comité de finance.

11. AFFAIRES COURANTES 11.1

Correspondance

M. le Secrétaire informe les membres que les échanges de correspondance depuis la dernière réunion concernaient la nomination des membres et la reconduction des mandats.

11.2 Adoption du **procès-verbal CGV-830611**

RESOLUTION 06-CGV-830924F

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Gilbert Finn "Que le procès-verbal CGV-830611 soit adopté."

En faveur 17 Abstention 1 ADOPTE.

11.3 Affaires découlant du **procès-verbal**

Résolution 04: Ratification du budget 83-84

(voir Annexe A)

La Résolution 04-CGV-830611 se lisait comme suit: "Que le budget 83-84 soit réglé par le Comité exécutif, lequel fera rapport à la prochaine réunion du Conseil".

M. le Président demande au Vice-recteur à l'administration d'expliquer brièvement le budget soumis. M. Collette fait d'abord remarquer que les subventions gouvernementales n'ont augmenté que dans une proportion de 5%.

Au CUM

Commentaires des membres: Donald

Poirier:

Le nombre d'étudiants augmente, mais le nombre de professeurs diminue. Ce qui a pour effet de multiplier les classes très nombreuses. Les laboratoires sont également bondés. A la Faculté d'administration, l'utilisation des ordinateurs pose de sérieux problèmes.

Léonard LeBlanc:

La situation A la Faculté des sciences et de génie est difficile. Le nombre de professeurs d'informatique a été doublé pour passer A quatre. Toutefois, le nombre d'étudiants s'est accru dans une proportion plus large que prévue. Avec le temps, il faudra ajuster les budgets en conséquence.

Jean Chiasson:

Il note la diminution dans les fonds consacrés A la rubrique "Administration générale". Il en félicite les officiers de l'Université; selon lui, il est important que l'Administration donne l'exemple.

Gilbert Finn:

Cette diminution s'explique par le fait que deux postes sont actuellement vacants. Les argents consacrés aux voyages ont subi une diminution non seulement du côté des professeurs mais aussi des administrateurs.

Donald Poirier:

Il est extrêmement pénible pour les professeurs d'avoir A subir des coupures dans la somme normalement allouée A la recherche. Les critères de promotion demeurent aussi exigeants, mais les budgets permettant de les atteindre s'en vont en diminuant.

Gilbert Finn:

L'Administration avait proposé A l'ABPUM de sacrifier le 5% d'augmentation de salaire (1er juillet 1983 au 31 décembre 1983), même si l'entente collective obligeait l'Université A payer. M. Collette a rencontré l'ABPUM; il a tout mis devant leurs yeux. Selon M. Finn, les professeurs savaient exactement dans quels secteurs surviendraient les coupures. En définitive, les professeurs ont choisi d'accepter une augmentation de 0% pour la période allant du 1er juillet 1983 au 31 décembre 1983, mais de 10% (au lieu de 5%) pour la période commençant le 1er janvier 1984. En somme, les professeurs ont choisi de protéger leur grille salariale. Selon M. Finn, l'Université ne pouvait se compromettre et envisager un déficit pour l'année courante, surtout que les subventions gouvernementales pour l'année 84-85 demeurent le grand inconnu.

Au CUSLM

Un membre se demande pourquoi il y a augmentation dans le nombre de professeurs.

Normand Carrier:

Cela s'explique par le fait que deux professeurs qui enseignent au programme "d'initiation A la langue française" étaient A temps partiel l'an dernier. Cette année, ils sont A temps plein et ont de ce fait intégré les rangs de l'Association des professeurs.

Au CUS

Le déficit anticipé pour l'exercice financier 82-83 est de l'ordre de 10 000\$. Celui de 83-84 sera de l'ordre de 24 000\$. Un léger surplus accumulé permettra de l'éponger.

Autres commentaires:

Les services d'Education permanente des Centres du Nord ont accusé une augmentation importante de leur clientèle au cours de la dernière année.

Laurier Thibault:

Comment se fait-il que le même cours offert par le Collège communautaire coûte beaucoup moins cher que celui offert par l'Université?

Léonard LeBlanc:

Les cours de l'Education permanente doivent s'autofinancer. Gilbert Finn:

Dans le domaine de l'informatique en particulier, l'Université ne reçoit pas de fonds spéciaux pour faire l'acquisition d'équipement, tandis que le Collège communautaire reçoit à profusion des argents du gouvernement fédéral.

Normand Carrier:

Il estime qu'il y a une clientèle pour les deux; il ne faut pas oublier que les cours offerts par les Centres universitaires sont des cours crédités.

Jean-Guy Rioux:

Le Collège communautaire s'oriente de plus en plus vers des cours d'Education permanente. Ce qui multiplie les risques de chevauchement et de dédoublement.

Laurier Thibault:

Le sens profond de ma question était justement qu'il est essentiel de déterminer le partage du territoire avant qu'on se fasse jouer de vilains tours.

RESOLUTION 07-CGV-830924

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Hervé Belzile "Que le budget 83-84 soit approuvé."

En faveur 17 Contre 1

ADOPTE. Augmentation des **frais**

(voir Annexe B)

M. Médard Collette fait rapport. Malgré les augmentations de cette année, l'Université de Moncton a les droits de scolarité les plus bas dans les provinces Maritimes et les frais de logement les plus bas au pays. A titre d'exemple, il mentionne que si les droits de scolarité étaient les mêmes à l'Université de Moncton qu'à UNB, on disposerait d'un montant supplémentaire de 600 000\$.

RESOLUTION 08-CGV-830924

Après discussion, il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Jocelyne Losier

"Que l'augmentation des frais soit adoptée."

Vote unanime

ADOPTE. **11.4 Réception du procès-verbal CEX-830923**

RESOLUTION 09-CGV-830924

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Yvon Ouellette

le procès-verbal CEX-830923 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE. **11.5 Affaires découlant du procès-verbal**

(4.1) Salaires

Commentaires des membres:

Gilbert Finn:

La route empruntée par l'ABPUM pourrait nous entraîner de sérieux problèmes l'an prochain.

Au CUS et au CUSLM, l'on est en pleine négociation salariale. La pierre d'achoppement, particulièrement au CUSLM: la parité avec Moncton. La parité est un objectif vers lequel il faut tendre, en autant que le budget de chacun des Centres puisse se le permettre. M. Finn fait remarquer qu'hormis les professeurs du CUM, les autres employés de l'Université ont accepté de se sacrifier et n'ont reçu qu'une augmentation salariale de 5%.

Donald Poirier:

Les professeurs sont des personnes raisonnables qui n'étrangleront pas l'Université, laquelle est aussi notre Université. Il est de la responsabilité de l'Administration de faire pression auprès des instances gouvernementales pour que des subventions adéquates soient versées aux universités.

Gaétan Bossé:

Avec ce qu'obtiennent cette année les professeurs du CUM, l'écart salarial entre ces derniers et ceux du CUSLM ira en s'agrandissant.

Gilbert Finn:

La proposition qui est maintenant sur la table dans les négociations avec les Centres du Nord permet un certain pourcentage de rattrapage. Mais, il ne veut pas créer une échelle qu'il ne sera pas possible d'honorer l'an prochain.

Jean Chiasson:

N'y aurait-il pas moyen pour les professeurs des trois Centres de s'entendre entre eux pour que les mieux nantis viennent en aide aux plus démunis.

Gilbert Finn:

En réalité, cette année les professeurs du CUM toucheront une augmentation globale de 5%. Au CUS et au CUSLM l'offre de l'Administration est de 5% plus un certain pourcentage de rattrapage qu'il ne peut dévoiler étant donné qu'on est en pleine négociation salariale.

Lorsqu'on parle de parité, il faut tenir compte également des avantages sociaux qui varient d'un Centre à l'autre, des charges professorales, des activités de recherche, etc... Les contrats des professeurs ont été bâtis historiquement par trois administrations différentes. M. le Recteur fera faire l'étude comparative des dossiers des professeurs des Centres du Nord et de ceux du CUM afin de déterminer dossier par dossier si les écarts sont aussi grands qu'on le prétend. Au CUM, l'augmentation de 0% de juillet dernier permettra une

épargne de 275 000\$. Mais pour affronter le 10% d'augmentation du 1er janvier prochain il en coûtera 500 000\$ à l'Université.

(4.4) Campagne de financement

La Campagne en est à 4.8 millions. Cet automne, on fera en priorité les provinces de Québec et d'Ontario. La ville de Moncton sera également passé au peigne fin. Une douzaine de "fondations" seront sollicitées. La Campagne a bien réussi aux Maritimes particulièrement chez les Francophones. M. le Recteur invite les membres du Conseil des Gouverneurs qui sont en mesure de le faire de donner un coup de main dans la sollicitation.

Selon M. Hervé Belzile, président de la campagne au Québec, le premier objectif sera la sollicitation des banques. Il faut organiser et même réorganiser la campagne pour ce qui est des autres entreprises. L'on est à dresser une liste plus restreinte des compagnies à solliciter.

(4.5) Quotidien de langue française

Selon M. le Recteur, le gouvernement provincial vient d'accepter de créer un fonds de fiducie de l'ordre de 4 millions de dollars. Le gouvernement fédéral sera invité à y contribuer. La formule du nouveau journal s'inspire de celle du "Devoir". Il devrait paraître d'ici quatre à six mois.

M. le Président offre ses félicitations à M. le Recteur pour le travail qu'il a accompli dans ce dossier.

(4.6) Fonds de retraite: surplus (CUM)

(M. Léonide Comeau siège pour cette partie de la réunion.)

(voir Annexe C)

Selon M. Comeau, il s'agit de sommes substantielles.

Régime du personnel de soutien: surplus de 512 743\$.

Régime des professeurs: surplus de 643 000\$.

M. Comeau détaille les améliorations qu'il serait possible d'apporter aux deux régimes.

RESOLUTION 10-CGV-830924

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Jean Chiasson

"Que la distribution des surplus des fonds de retraite (CUM) telle que décrite à l'Annexe C soit adoptée."

Vote

unanime

ADOPTE.

(4.7) Ecole de nutrition et d'études familiales: directrice

RESOLUTION 11-CGV-830924

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Donald Poirier

"Que Ghislaine Arsenault soit nommée directrice par intérim de l'Ecole de nutrition et d'études familiales pour la période allant du 1er

janvier 1984 au 30 juin 1985."

Vote unanime ADOPTE. (4.8) Ecole de droit: vice-doyen

RESOLUTION 12-CGV-830924

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Donald Durant

"Que le poste temporaire de vice-doyen de l'Ecole de droit soit créé et soit occupé par James Lockyer du 23 août 1983 au 30 juin 1984."

Vote unanime ADOPTE.

Un membre fait remarquer qu'il est essentiel que l'Ecole de droit ait son doyen. Au dire du Recteur, la solution empruntée n'est que temporaire et les recherches pour trouver un doyen se poursuivent de façon intensive.

(4.9) Congé sabbatique

RESOLUTION 13-CGV-830924

Après explications fournies par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Gaétan Bossé

"Que l'étude de la demande d'un congé sabbatique faite par Jean-Guy Vienneau soit reportée à juin 1984."

Vote unanime ADOPTE.

(4.10) Protocole d'accord entre l'Université de Poitiers et l'Université de Moncton

A la demande du Recteur, M. Newbold donne quelques détails. L'entente a été signée par le Recteur de l'Université de Moncton le 5 septembre dernier.

(4.11) Inscriptions 83-84

Le Secrétaire général fait rapport. En résumé:

CUM:	3204 étudiants, soit une croissance de 6.5%
CUSLM:	492 étudiants, soit une croissance de 12.6%
CUS:	240 étudiants, soit une croissance de 11.6%

Ce qui signifie que dans les trois Centres réunis, il y a tout près de 4000 étudiants à temps plein.

La discussion s'engage ensuite sur la situation des cours d'éducation du CUS. Les inscriptions ont chuté de 15 à 3 cette année. M. Jean Chiasson se demande comment il se fait que des cours offerts dans la même université ne sont pas toujours reconnus d'un Centre à l'autre. Selon M. Finn, le problème est particulièrement complexe étant donné qu'il implique également le ministère de l'Education. Des pourparlers sont présentement en cours avec ledit Ministère afin de régler ce problème une fois pour toutes.

M. Chiasson demande qu'un rapport du suivi avec le ministère de l'Education soit fait à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

12. RAPPORT DU RECTEUR**12.1 Madame Blanche Bourgeois**

M. le Recteur informe les membres que son état de santé se détériore. Il les invite à avoir une pensée toute spéciale pour elle.

12.2 Chapelle du CUM

Le projet initié par l'Archevêque de Moncton (Mgr Donat Chiasson) évolue rapidement. Les diocèses d'Edmundston, de Bathurst et de Moncton seraient impliqués dans le financement d'une telle construction sur le campus de Moncton.

RESOLUTION 14-CGV-830924

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Bernard Valcourt

"Que l'on accepte l'invitation de l'Archevêque de Moncton de construire une chapelle sur le campus de Moncton; les fonds pour ladite construction devant venir de l'extérieur de l'Université."

En faveur 17

Contre 1

ADOPTE.

Un membre demande que d'autres dénominations religieuses aient accès à ce lieu de culte lorsqu'il aura été construit.

M. le Recteur fait remarquer qu'une des conditions de Mgr l'Archevêque est précisément que cette chapelle serve exclusivement au culte catholique romain.

13. PROCHAINE REUNION

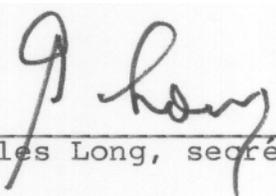
Le 10 décembre 1983 à 9 h 30. Elle se tiendra au Centre universitaire de Moncton.

14. CLOTURE La séance est levée à 12 h

30.

(Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président


Gilles Long, secrétaire